



Séance publique du 05 novembre 2018

Présents :

M. Marc DUVIVIER, Bourgmestre-Président,
MM. Raymond VIGNOBLE, Florent VAN GROOTENBRULLE,
Patrice BOUGENIES, Jean-Luc FAIGNART et Mme Carine DELFANNE,
Echevins ;
M. Christophe DEGAND, Président du Centre public d'Action sociale ;
M. Jean-Pierre DENIS, Premier Echevin empêché ;
MM. José PETTIAUX, Philippe CHEVALIER, Laurent POSTIAU,
Serge DUMONT, Jérôme SALINGUE, Mmes Séverine DE WEIRELD,
Cécile DASCOTTE, Ludivine GAUTHIER, Emilie FOURDIN, MM.
Bruno MONTANARI, Ronny BALCAEN, Guy STARQUIT,
Albert DUTILLEUL, Mmes Nathalie LAURENT, Lucette PICRON,
Christelle VAN SNICK-HOSSE, MM. Philippe DUVIVIER, Vincent
BEROUDIA, Damien FOUCART, Mme Jessica WILLOCOQ et M. Laurent
BILTRESSE, Conseillers ;
M. Bruno BOËL, Directeur général.

763/163-01 : redevance pour l'occupation des locaux communaux

Le Conseil communal réuni en séance publique,

Vu les articles 41, 162 & 173 de la Constitution ;

Attendu qu'il y a lieu de définir les règlements et tarifs relatifs aux occupations des salles communales et des prêts de matériel communal ;

Vu les articles L 1122-20 alinéa 1er, L 1122-26 § 1er, L 1122-30, L 1122-32, L 1132-3 et L 1133-1 et 2 du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation ;

Vu les articles L 3111-1 § 1er, L 3131 § 1er, 3°, L 3132-1 et L 3133-4 du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation organisant la tutelle sur les communes, les provinces et les intercommunales de la Région wallonne ;

Vu l'article L1124-40 §1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'exercer ses missions de service public ;

Vu la communication du projet de délibération au Directeur financier faite en date du 25/05/2018 et ce conformément à l'article L1124-40 §1er, 4° du CDLD ;

Vu l'avis positif remis par le Directeur financier en date du 25/05/2018, joint en annexe ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles 1122-30, 1133-1, 1133-2 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1

Il est établi, pour les exercices 2019 à 2025, au profit de la Ville d'Ath une redevance pour l'occupation des locaux communaux et sur le prêt de matériel.

Article 2

La redevance est due par tout demandeur à qui l'autorisation d'utiliser les locaux a été délivrée ou par toute personne qui sollicite un prêt de matériel.

Article 3

Les taux de redevance de location des salles communales sont établis conformément au tableau repris en annexe et faisant corps avec la présente.

Article 4

Pour les manifestations organisées :

1. par l'Association des commerçants;
2. par les groupements agricoles (officiels et reconnus);
3. pour l'association des rendez-vous du 3ème âge

la gratuité est accordée, seuls les frais forfaitaires relatifs aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, de personnel et de téléphonie doivent être facturés.

Article 5

A défaut de paiement volontaire, le recouvrement sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

Article 6

L'envoi d'une mise en demeure préalablement à la contrainte par recommandé fera l'objet de frais d'un montant de 10€ répercutés auprès du redevable.

Article 7

Le présent règlement sera publié conformément aux vœux de l'article 1133-1 & 2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Article 8

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon pour tutelle spéciale d'approbation.

Le Directeur général,
(s) Bruno BOËL

Le Directeur général,



Le Bourgmestre-Président,
(s) Marc DUVIVIER

Pour extrait conforme:

Pour le Bourgmestre,
L'échevin délégué

Catégorie A : activités à finalités lucratives

Catégorie B : activités d'une ASBL ou d'une association de fait reconnue sans but lucratif

Chapitre 1 - Hall du CEVA	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>		
Catégorie A	2.250,00 €	Jour
Catégorie B	750,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>		
Catégorie A	3.300,00 €	Jour
Catégorie B	1.100,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	300,00 €	

Chapitre 2 - Hôtel de Ville	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>		
Catégorie A	50,00 €	Jour
Catégorie B	25,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>		
Catégorie A	80,00 €	Jour
Catégorie B	40,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	100,00 €	

Chapitre 3 - Salle G. Roland	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>		
Catégorie A	750,00 €	Jour
Catégorie B	450,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>		
Catégorie A	1.000,00 €	Jour
Catégorie B	600,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	100,00 €	

Chapitre 4 - Grandes salles (+/- 100 m ²)	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>	100,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>	300,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	100,00 €	

Chapitre 5 - Petites salles (+/- 50 m ²)	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>	80,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>	200,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	100,00 €	

Chapitre 6 - Quai de l'entrepôt	Montant	Durée
<i>Pour les Athois</i>		
Catégorie A	900,00 €	Jour
Catégorie B	450,00 €	Jour
<i>Pour les extérieurs</i>		
Catégorie A	1.500,00 €	Jour
Catégorie B	750,00 €	Jour
<i>Consignation</i>	200,00 €	

Chapitre 7 - Piscine	Montant	Durée
<i>Pour les écoles (par enfant)</i>		
Primaire 30	1,00 €	30min
Primaire 50	1,50 €	50min
Secondaire 30	1,15 €	30min
Secondaire 50	1,75 €	50min
<i>Pour les extérieurs - public (par personne)</i>		
Moins de 16 ans	2,00 €	Séance
Plus de 16 ans	2,50 €	Séance
Location bonnet de bain	1,00 €	
Location maillot de bain	2,00 €	
<i>Pour les groupes (extérieurs et stages sportifs) (par personne)</i>		
Moins de 16 ans (min 10 + 1 accompagnant gratuit)	1,00 €	heure
Plus de 16 ans (min 10 + 1 accompagnant gratuit)	1,50 €	heure
<i>Abonnements (11 entrées) (par personne)</i>		
Moins de 16 ans	20,00 €	Séance
Plus de 16 ans	25,00 €	Séance
<i>Pour les clubs (par personne)</i>		
Athois	15,00 €	heure
Extérieur	25,00 €	heure

Chapitre 8 - Salles de sport	Montant	Durée
<i>Pour les salles de catégorie 1 (grandes) (par salle)</i>		
Athois	15,00 €	heure
Extérieur	25,00 €	heure
<i>Pour les salles de catégorie 2 (petites) (par salle)</i>		
Athois	9,00 €	heure
Extérieur	20,00 €	heure
<i>Pour les terrains de fronton - salle de Liège (par salle)</i>		
Athois	9,00 €	heure
Extérieur	15,00 €	heure
<i>Pour les terrains de fronton - CEVA (par salle)</i>		
Athois	15,00 €	heure
Extérieur	25,00 €	heure

Chapitre 9 - Prêts de matériel	Location/pièce	Consignation
Barrière nadar	Néant	100,00 €
Barrière plastique rouge	Néant	100,00 €
Podium, pieds et escalier	Néant	100,00 €
Rampe escalier	Néant	50,00 €
Panneau signalisation	Néant	50,00 €
Panneau de séparation	Néant	50,00 €
Table	2,00 €	50,00 €
Banc	2,00 €	50,00 €
Chaise	2,00 €	50,00 €
Tonnelle et poids	45,00 €	50,00 €
Parasol et pieds	45,00 €	50,00 €
Bâches	Néant	100,00 €
Tapis salle de sport	80,00 €	200,00 €
Kit signaleur	Néant	50,00 €
Urnes et isoaloirs	15,00 €	50,00 €
Paire de goals de football	Néant	200,00 €

